



CONSEIL SYNDICAL DU 14.11.2019

Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze novembre à dix huit heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, à la Maison de l'intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents : (28) Francine ARBUS, Sylvie ARNAL, Magali BARD, Régis BAYLE, Patrick BENEFICE, Christophe BOISSON, Jacqueline BOUVOT, Jean-Luc BURTET, Roland CANAYER, Henri DE LATOUR, Martine DURAND, Jean-Pierre ESPAZE (suppléant), Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Marie Renée LAURENT, Irène LEBEAU, Stéphane MALET, Yves MARTIN (suppléant), Michel MONNOT (suppléant), Jean PAULIN (suppléant), Laurent PONS, André ROUANET, Christian SAQUET (suppléant), Gérard SEVERAC, Régis VALGALIER, Bertrand VANPETEGHEM, Thomas VIDAL, Jocelyne ZANCHI (suppléante).

Excusés : (12) Laurette ANGELI, Hubert BARBADO, André BOUDES, Bernard COMBERNOUX, Patrick DARLOT, Martin DELORD, Jean-Michel DERICK, Alain DURAND, Jérôme FESQUET, Claude MARTIN, Madeleine MACQ, Francis MAURIN.

Procurations : (02) : Laurette ANGELI à Régis VALGALIER, Francis MAURIN à Thomas VIDAL.

Votants : 30 Secrétaire de séance : Sylvie ARNAL

DELIBERATIONS

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 AVRIL 2019

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président rappelle que le compte-rendu du conseil syndical a été envoyé par courriel le 4 juin 2019 à tous les délégués et suppléants. Il propose de l'approuver.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 12 avril 2019,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y afférant.

02. APPROBATION DU PROGRAMME OPERATIONEL 2019 DU CONTRAT TERRITORIAL REGIONAL

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Président rappelle que le PETR et la Communauté de communes du Piémont Cévenol se sont engagés avec la Région et le Département du Gard dans un contrat territorial pour la période 2018-2021.

Ces contrats ont pour objectif d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l'emploi grâce à la construction d'une vision partagée du projet de territoire entre le territoire, la Région et le Département. Ils concernent l'ensemble des politiques régionales à destination des territoires y compris les fonds européens, dont la Région est, à présent, l'autorité de gestion.

Le PETR a validé ce contrat lors de sa séance du 15 novembre 2018.

Il propose à présent de valider le programme opérationnel 2019 qui a été joint au projet de délibération. Il précise que ce programme fait apparaître les dossiers qui seront votés en 2019 par la Région et qu'il est possible que l'Etat et le Département du Gard soient amenés à voter ces dossiers l'année d'après.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE le programme opérationnel 2019 du Contrat territorial régional 2018-2021 ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y afférant.

Jean-Pierre GABEL quitte la séance.

03. APPROBATION DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Henri DE LATOUR

M. le rapporteur rappelle que, suite au travail engagé par la commission transition énergétique du conseil de développement, le PETR et ses deux communautés de communes membres ont candidaté, en mai 2019 au Contrat de Transition Ecologique initié par le Ministère de la transition écologique et solidaire. La candidature a été retenue en juillet 2019 et un important travail d'information et d'accompagnement des porteurs de projets publics ou privés a été mené depuis.

Le projet de contrat, remis en amont aux membres du conseil syndical, se décline de la façon suivante :

- Le corps du contrat exposant les motivations et la ligne directrice ainsi que les grandes orientations ;
- Les annexes détaillant plus précisément les orientations, la maquette financière annuelle et les engagements des porteurs de projet.

Ce contrat correspond tout à fait au projet de territoire du PETR, notamment sur le volet mobilité ainsi que sur le volet de la transition énergétique. Il illustre également la pluralité des acteurs qui agissent pour la transition écologique puisque des entreprises, des associations et des collectivités sont porteuses d'actions figurant dans le contrat.

Il propose de délibérer sur ce point.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention (Irène LEBEAU)

- APPROUVE le Contrat de Transition Ecologique du territoire du PETR Causses et Cévennes;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y afférant.

Synthèse des débats

Régis BAYLE invite Jacques REYMONDON, représentant de la commission transition énergétique du Conseil de développement à présenter le CTE. Il rappelle que ce sont en effet les membres de cette commission qui sont à l'origine de la candidature et il les remercie vivement pour l'ensemble du

travail accompli. Il estime que sans eux, le PETR n'aurait pas réussi à construire le programme du CTE dans les temps impartis. Il ajoute que ce contrat constitue un levier pour que le territoire s'engage dans la transition écologique, dans des projets portés par les collectivités mais aussi dans l'accompagnement de projets portés par les entreprises, les associations et les habitants.

Henri DE LATOUR fait part du caractère global du CTE et de son grand intérêt car il peut concerner la plupart des projets des collectivités. Il explique que dans le cadre de la filière bois-énergie, l'ensemble des aspects seront pris en compte, depuis l'approvisionnement et le stockage, en passant par l'aide à la mise en place de chaudières et jusqu'à l'appui aux travaux d'isolation des bâtiments.

Régis BAYLE précise que les actions proposées en annexe du contrat sont celles qui sont suffisamment mûres pour être engagées rapidement. D'autres actions sont inscrites dans le CTE, en tant que fiches projets car il reste des points à affiner.

Roland CANAYER exprime son mécontentement car le projet de parc photovoltaïque de Montdardier ne figure pas dans les fiches actions. Il se demande s'il sera possible d'installer des énergies renouvelables sur ce territoire.

Régis BAYLE répond que la localisation du projet pose des problèmes vis-à-vis d'espèces protégées et qu'en l'état il ne peut pas être validé. L'intérêt du CTE est de pouvoir mettre tous les acteurs autour de la table et de chercher ensemble des solutions. Le projet est donc toujours inscrit au CTE, mais en tant que fiche projet.

La première action, relative à l'animation du CTE par le PETR, grâce à l'embauche d'un chargé de mission, fait débat. Elle a été évaluée à 40 000 € par an. Régis BAYLE explique que l'ADEME est prête à accompagner financièrement le PETR via une convention de partenariat à condition que le territoire s'engage à réaliser un certain nombre d'actions en faveur de la transition écologique. Le PETR devra à minima financer cette action à hauteur de 20%, à diviser entre les 2 communautés de communes.

Régis VALGALIER en profite pour évoquer le besoin d'animation de la filière bois si le PETR répond à l'appel à projet régional relatif à l'élaboration d'une charte forestière.

Régis BAYLE suggère d'inclure dans l'animation CTE un important volet sur la filière bois.

Thomas VIDAL explique que sa communauté de communes est engagée dans de gros projets et que les transferts de compétences à venir vont aussi entraîner de nouvelles dépenses. Il estime que si la CAC-TS s'engage dans cette action, ce sera au détriment d'une autre action. Il réaffirme son soutien au CTE et se félicite qu'il s'adresse aussi aux entreprises et aux habitants du territoire. Il préconise de vérifier si les ressources internes du PETR ne permettent pas d'assurer cette animation.

Roland CANAYER rappelle que cette action et, de manière générale, la contribution de la communauté de communes au PETR, devra être discutée au préalable au sein du conseil communautaire du Pays Viganais.

Irène LEBEAU se demande s'il est vraiment nécessaire de consacrer un poste pour l'animation du CTE car elle remarque que la plupart des projets sont portés par des collectivités qui ont des ressources pour les faire aboutir. Elle émet des doutes sur la possibilité évoquée précédemment de confier à une même personne l'animation du CTE et de la filière bois.

Régis BAYLE estime que l'objectif du CTE n'est pas de s'en tenir aux actions listées mais d'aller beaucoup plus loin, notamment dans la rénovation énergétique des logements. Il pense que c'est en cela que l'animation est justifiée.

Thomas VIDAL s'interroge sur l'engagement des maîtres d'ouvrage lorsqu'ils présentent une action dans le CTE.

Anne CAZIN répond que cette inscription fait part de la volonté du maître d'ouvrage à mener l'action mais que celle-ci est forcément soumise préalablement aux règles qui régissent les collectivités locales, c'est-à-dire la prise de délibération et l'inscription de l'action au budget.

Henri DE LATOUR présente ensuite les autres actions du CTE.

Bertrand VANPETEGHEM explique que le projet de parc photovoltaïque de Soudorgues est antérieur au CTE mais la commune a accepté qu'il en fasse partie parce qu'il correspondait parfaitement à la thématique. Il précise que le projet est situé dans une zone non constructible et que tout l'enjeu sera d'obtenir l'autorisation de le réaliser.

Thomas VIDAL souhaite évoquer le projet de parc photovoltaïque situé sur la commune de Revens qui n'a pas été retenu dans le cadre du CTE. Il déplore qu'un accompagnement de la commune ne soit pas possible pour travailler sur le projet, même s'il devait être amené à être modifié.

Régis BAYLE et Henri DE LATOUR expliquent que la dimension du projet de Revens semble être disproportionnée par rapport à la taille du village ainsi qu'aux possibilités de raccordement au réseau électrique. Les services de l'Etat ont fortement insisté sur les critères de localisation de ces projets qui doivent viser des espaces déjà anthropisés tels que des friches industrielles ou des toitures. Il serait certainement judicieux d'avoir une réflexion globale, à l'échelle du territoire, sur les zones qui pourraient recevoir de tels projets.

Irène LEBEAU regrette que le projet de contrat n'ait mentionné ni la forêt domaniale de l'Aigoual, ni le label « Forêt d'exception » dans les atouts du territoire (p.4). Elle demande également des précisions sur le fonctionnement du comité de pilotage et sur les échanges qui auront lieu au sein du PETR.

Régis BAYLE estime qu'il est encore possible d'ajouter ces informations dans le contrat et il explique que le processus démocratique sera d'autant plus respecté que les 2 communautés de communes sont également porteuses du contrat et auront donc l'occasion de se prononcer sur toutes les décisions du CTE.

Laurent PONS prend la parole sur la filière bois. Il rappelle que Régis VALGALIER et lui-même font partie des élus des Collectivités Forestières (CoFor) et que le PETR bénéficie en ce moment d'un accompagnement de la CoFor pour lui permettre d'avancer sur la filière bois. De nombreuses études ont déjà été réalisées sur le territoire (Plan d'Approvisionnement Territorial en Pays Viganais et Charte forestière sur l'Aigoual) mais elles n'ont pas abouti à des actions concrètes par manque d'animation. Il plaide pour l'élaboration d'une charte forestière, à l'échelle du PETR, afin de pouvoir traiter de la filière dans ses aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Thomas VIDAL se dit conscient du travail fourni par les élus de la CoFor sur le territoire et des besoins de la filière. Il répète que sa communauté de communes devra travailler à moyens financiers constants.

Régis BAYLE constate des liens importants entre la filière bois et le CTE et n'exclut pas la possibilité d'avoir une animation commune. Il propose de travailler avec les partenaires de ces 2 projets afin d'affiner les plans de financement qui seront présentés au prochain conseil syndical pour arbitrage.

04. PORTAGE DU SCoT PAR LE PETR ET MODIFICATION DE SES STATUTS

Rapporteur : Régis BAYLE

Vu les articles L143-3 et L143-6 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Viganais en date du 25 septembre 2019 se prononçant en faveur de la définition d'un périmètre de SCoT à l'échelle du PETR Causses et Cévennes,

Vu la délibération de la Communauté de communes de Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires en date du 3 octobre 2019 se prononçant en faveur de la définition d'un périmètre de SCoT à l'échelle du PETR Causses et Cévennes,

Vu l'article L. 5741-1 du CGCT, permettant aux PETR de se voir confier par leurs EPCI membres l'élaboration ou la révision d'un SCoT,

Considérant que les élus ont défini à l'échelle du PETR Causses et Cévennes un projet de territoire, détaillant les enjeux en termes de démographie, de développement économique, d'urbanisme et de logement, de transition énergétique, de mobilité et de transports,

Considérant qu'une démarche SCoT est apparue évidente et nécessaire pour doter le territoire d'un outil de planification stratégique pour un développement durable, organisant l'évolution démographique, économique, et environnementale de cet espace,

Monsieur le Président demande au conseil syndical de délibérer sur trois points :

- de proposer au Préfet de valider et d'arrêter un périmètre de SCOT correspondant à celui du PETR Causses et Cévennes,
- de lancer l'élaboration d'un SCoT sur ce périmètre, dont le portage sera assuré par le PETR Causses et Cévennes,
- De modifier les statuts du PETR afin d'y ajouter la compétence SCoT, précisée dans son nouvel article 6

« ARTICLE 6 : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le PETR assure la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » en lieu et place de ses membres. A ce titre, il assure l'élaboration, la mise en œuvre, l'approbation, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale conformément aux articles L.122-1 et suivants du code de l'urbanisme. »

Le conseil syndical, suite à l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention (Irène LEBEAU)

- APPROUVE le projet de périmètre d'étude structurant un schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'échelle du PÉTR Causses et Cévennes,
- APPROUVE le portage du SCoT par le PÉTR et le projet de modification des statuts du PÉTR, joint à la délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

05. ACCUEIL D'UN(E) STAGIAIRE EN AMENAGEMENT

Rapporteur : Régis BAYLE

Afin d'aider la coordinatrice du PÉTR dans l'élaboration du diagnostic du SCoT, il est proposé de faire appel à un(e) stagiaire de niveau Licence, issu(e) des filières de l'aménagement et du développement rural.

Le stage aura lieu au cours du premier semestre 2020 pour une période totale de 4 mois, dans les bureaux alloués au PÉTR par la Communauté de communes du Pays Viganais au Vigan.

Le(a) stagiaire sera encadrée par la coordinatrice du PÉTR et aura pour mission de réaliser les tâches suivantes :

- Analyse de diagnostics de SCoT de territoires similaires au PÉTR,
- Recensement des documents d'urbanisme des communes du territoire
- Recueil de données statistiques, sur l'habitat, la consommation d'espace et sur les besoins futurs en logement,
- Cartographie des principaux éléments du diagnostic
- Présentation du travail aux élus à l'issue du stage

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

- DECIDE de donner pouvoir au Président pour la signature de la convention de stage pour une période de quatre mois au cours du premier semestre 2020,
- D'ACCORDER au stagiaire une gratification au taux légal de 3,75 € de l'heure pour une présence effective mensuelle de 22 jours à raison de 7 heures par jour, avec remboursement des frais de déplacement liés à la mission.

QUESTIONS DIVERSES

Francine ARBUS présente la mission « Accueil » conduite par Amélie GRANDJEAN, en poste depuis le mois de mai 2019. Le PETR a en effet été lauréat d'un appel à projets du Massif Central qui a permis le recrutement d'une chargée de mission pour une période de trois ans.

Elle rappelle les 4 axes de la mission :

- Développement de la culture de l'accueil*
- Mise en réseau des acteurs de l'accueil*
- Marketing territorial*
- Accompagnement des porteurs de projets*

Elle précise que la mission ne s'adresse pas uniquement aux entreprises mais aussi aux particuliers qui ont besoin d'un accompagnement pour s'intégrer dans le territoire (crèches, etc..).

Amélie a eu l'occasion de rencontrer une bonne partie des maires depuis sa prise de fonction mais la mission n'est pas encore assez connue. En cette période pré-électorale où il serait peut-être délicat de rencontrer les maires, Francine ARBUS suggère qu'Amélie puisse rencontrer l'ensemble des secrétaires de mairie afin de faire connaître sa mission et réussir à identifier les personnes souhaitent s'installer ou qui se sont installées récemment sur le territoire.

Un travail a également été engagé avec deux « tiers lieux ». Il s'agit de la Filature du Mazel et de la Maison de la Formation du Pays Viganais qui toutes deux, proposent des services pour accueillir des entrepreneurs et leur permettre de travailler dans des espaces partagés (concept de coworking). L'objectif est d'aider ces deux organisations à créer une dynamique et à consolider le travail engagé.

Amélie GRANDJEAN précise sa perception de la mission d'accueil. Elle estime qu'en premier lieu, il va falloir « affiner la feuille de route » en définissant quelles types de personnes le territoire souhaite accueillir et s'il y a des besoins spécifiques en terme d'emplois non pourvus, comme dans la santé par exemple. Elle insiste sur l'importance de l'image du territoire. En effet, si une personne décide de s'installer dans les Cévennes, c'est qu'elle en a entendu parler, qu'elle y est venue en vacances... Toutes les politiques d'accueil comportent un volet « marketing territorial » parce qu'il est essentiel de communiquer positivement sur le territoire pour pouvoir attirer des nouveaux habitants. Elle explique qu'elle a déjà pu avancer sur le volet économique en travaillant avec la chambre de commerce, le dispositif Relance et les deux communautés de communes. Un travail similaire va devoir être entrepris pour les aspects de la vie locale tels que l'habitat, l'accès aux services et aux loisirs. Elle invite les élus à la contacter et à lui faire part de leur vision de l'accueil afin de pouvoir mieux cerner les volontés locales et les besoins.

Régis BAYLE remercie Amélie pour son intervention et précise que dans le cadre de sa mission, Amélie peut accompagner les maires et les porteurs de projets d'une commune qui ont besoin de conseil pour maintenir ou développer leur activité.

Thomas VIDAL estime qu'il sera important d'établir des liens avec les agents des 2 communautés de communes pour bien savoir qui fait quoi dans l'accueil et le suivi des porteurs de projet. Il s'interroge sur le niveau de finesse à avoir au sein du territoire car il y a peut-être des différences locales dans les politiques d'accueil.

Henri DE LATOUR aimerait en savoir plus, à l'issue de la mission, sur les spécificités géographiques à l'intérieur du PETR, de l'accueil, avec une identification précise des types de population à accueillir.

Laurent PONS rappelle le rôle crucial du Maire dans l'identification des ressources du territoire (logement, école,..) et dans l'accueil des nouveaux arrivants. Selon lui, c'est le Maire qui sera en mesure de préciser les spécificités de sa commune.

Régis BAYLE souhaite qu'un état des lieux de la situation actuelle de l'accueil puisse être fait, c'est-à-dire de mieux connaître les personnes qui viennent s'installer sur nos territoires et de mieux cerner les besoins. Il a pu faire l'expérience, comme de nombreux autres maires, de personnes qui se sont installées sur le territoire suite à un séjour touristique et qui ne sont pas restées. Il pense qu'il sera important de bien cerner les profils des personnes qui sont restées sur le territoire au-delà de quelques années et d'identifier avec eux leurs attentes notamment en termes de service ou d'accompagnement.

Régis VALGALIER fait part de son expérience d'accueil de nouveaux habitants dans sa commune. Il estime que l'accompagnement du Maire est essentiel, pour trouver un logement, un local professionnel et se faire un réseau local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.